

**Discours de M. Georges MOARII  
Armateur à la pêche en Polynésie française**

**Quatrième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies  
« Question de la Polynésie française »**

**8 octobre 2019**

Monsieur le Président de la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des membres de l'Assemblée Générale des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs,

**Certains indépendantistes polynésiens tentent de vous faire croire que l'Etat français confisque les ressources naturelles de la Polynésie à son profit. C'est totalement faux.**

Vous savez, je suis armateur à la pêche depuis 1992 et je suis le plus ancien professionnel en Polynésie.

Notre flottille de pêche fait aujourd'hui la fierté de notre pays car, elle est le fruit de constructions navales polynésiennes ; elle est dirigée et gérée par des patrons polynésiens ; elle est exploitée par des équipages polynésiens formés dans une école de pêche polynésienne.

Le savoir-faire de nos équipages polynésiens est reconnu et permet de livrer des poissons de très haute qualité, valorisée localement et exportée sur certains des marchés les plus exigeants comme Tokyo, Los Angeles, ou encore ici même à New York. Le poisson polynésien bénéficie du label international MSC, illustrant notre pratique de pêche durable.

L'accès à la ressource halieutique et à notre zone économique exclusive est réservé aux seules, je dis bien aux seules entreprises polynésiennes. Aucun bateau français, européen ou étranger ne peut pêcher dans notre ZEE.

Quant à l'Etat français, celui-ci aide les investissements des entreprises polynésiennes à hauteur de 30 %, au travers de la défiscalisation.

L'Etat français aide également les polynésiens à surveiller leur zone économique exclusive de 5,5 millions de km<sup>2</sup> au travers d'une surveillance satellite, de navires d'intervention et d'aéronefs, garantissant ainsi la souveraineté de nos eaux et de nos ressources.

Ainsi, la stratégie à long terme mise en place par le gouvernement de la Polynésie française est propice à une exploitation par les polynésiens eux-mêmes de leurs propres ressources naturelles.

Mesdames et messieurs, contrairement à ce qu'affirment les indépendantistes polynésiens, la France accompagne la Polynésie française dans l'exploitation de ses ressources en suscitant un développement endogène et durable au profit des entreprises polynésiennes.

Il n'y a pas de confiscation de ressource, mais bien un partenariat avec l'Etat français qui fournit le support logistique nécessaire à la souveraineté des polynésiens sur leurs eaux et leurs ressources, ainsi qu'à l'épanouissement de leurs entreprises locales.

Les Polynésiens ne sont pas colonisés. Les Polynésiens sont souverains sur leurs propres ressources naturelles.

Par ces termes, j'espère avoir pu rétablir certaines vérités et vous éclairer sur la réalité de la situation polynésienne.

Je vous remercie de votre attention.